



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2020-184**

Publié le 11 juin 2020

SOMMAIRE

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES – PRÉFECTURE DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté portant désaffectation d'une partie de la parcelle BW 680 d'une superficie de 58 m² du lycée Albert Châtelet à Douai (59)



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture de la région Hauts-de-France
Secrétariat général pour les affaires régionales
Plate-forme d'appui juridique**

**Arrêté portant désaffectation d'une partie de la parcelle BW 680 d'une superficie de 58 m²
du lycée Albert Châtelet à Douai (59)**

Le Préfet de la Région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du mérite

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 modifiée relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 85-348 du 20 mars 1985 modifié relatif à l'entrée en vigueur du transfert de compétences en matière d'enseignement ;

Vu le décret n° 85-924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté du 6 avril 2020 du Premier ministre et du ministre de l'intérieur portant nomination de Monsieur Laurent BUCHAILLAT en qualité de secrétaire général pour les affaires régionales des Hauts-de-France auprès du préfet de la région des Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, à compter du 20 avril 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 avril 2020 portant délégation de signature à Monsieur Laurent BUCHAILLAT , secrétaire général pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France ;

Vu la circulaire INTB8900144 C du 9 mai 1989 relative à la désaffectation des biens des écoles élémentaires, des collèges, des lycées et des établissements d'éducation spécialisée, des écoles de formation maritime et aquacole et des établissements d'enseignement agricole visés à l'article L 815-1 du code rural ;

Vu la délibération du 18 mai 2017 du conseil régional des Hauts-de-France et le courrier du 12 décembre 2019 de la Région des Hauts-de-France, sollicitant la mise en œuvre de la procédure de désaffectation d'une partie de la parcelle référencée BW 49 dans la délibération (ancienne référence) devenue BW 680 pour une superficie de 58 m² devant l'entrée du lycée Albert Châtelet à Douai (59) ;

Vu le message électronique du 9 juin 2020 de Madame Sciffet, chargée de mission à la direction du patrimoine immobilier à la Région des Hauts-de-France, précisant les nouvelle et ancienne numérotations de la parcelle concernée accompagné du plan de la parcelle BW 680;

Vu la délibération du 26 novembre 2019 du conseil d'administration du lycée Albert Châtelet à Douai donnant son accord à la désaffectation demandée ;

Vu l'avis favorable émis le 3 juin 2020 par la région académique des Hauts-de-France sur la désaffectation d'une partie de la parcelle BW 680 d'une superficie de 58 m², suite à l'arpentage par un géomètre expert, pour un projet de doublement de quai de bus ;

ARRÊTE

Article 1er : - Ne sera plus affectée à l'activité scolaire, une partie de la parcelle cadastrée BW 680, rue Pierre Dubois à Douai faisant partie du lycée Albert Châtelet situé 357, rue Marceline à Douai (59), selon le plan annexé.

Article 2 : - La présente décision sera notifiée au président de la région Hauts-de-France et à la rectrice de région académique des Hauts-de-France.

Article 3 : - Le secrétaire général pour les affaires régionales et le président de la région Hauts-de-France sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 11 JUIN 2020

Pour le préfet et par délégation
le secrétaire général
pour les affaires régionales



Laurent BUCHAILLAT

S.M.T.D.

VILLE DE DOUAI

RUE PIERRE DUBOIS

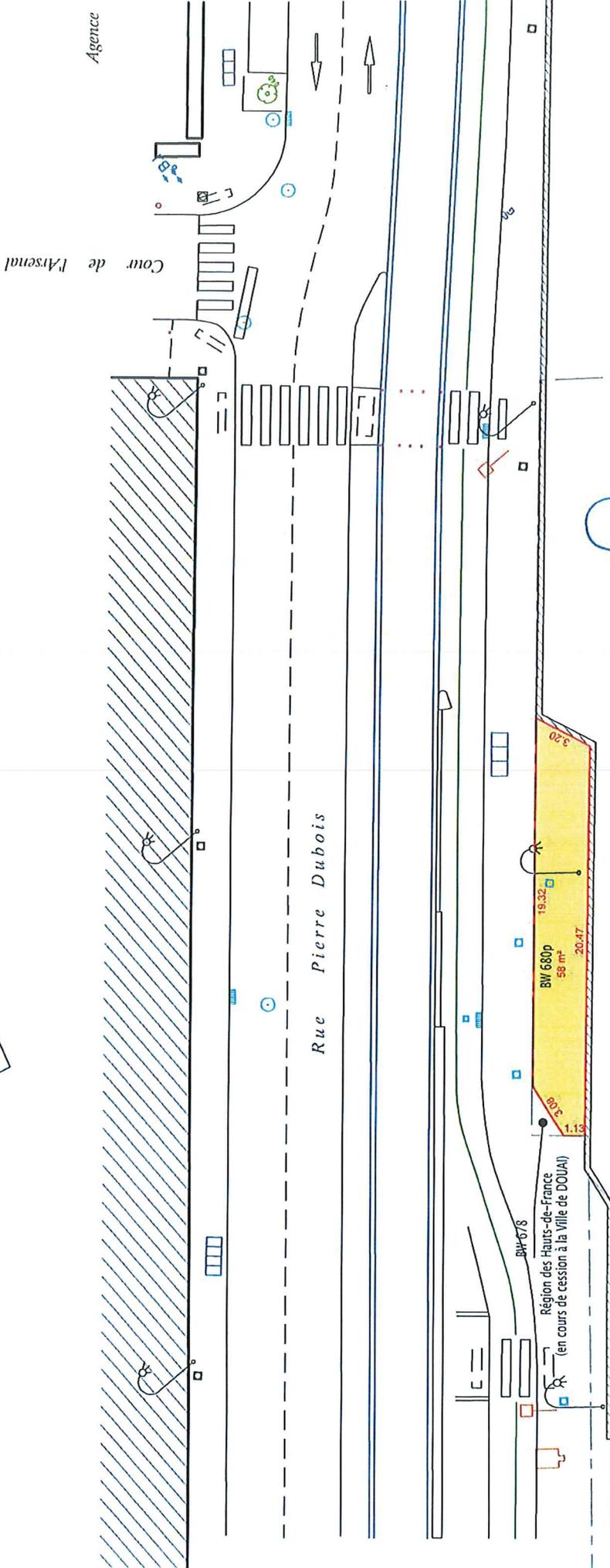
PLAN PROVISOIRE

Plan de division d'un terrain appartenant à
la Région des Hauts-de-France

Partie à rétrocéder

Cadastre : Section BW n° 680p

Superficie : 58 m²



Pour le Président
et par délégation
Le Directeur Général Adjoint

Gilles RUYSSCHAERT

BW 680p
Région des Hauts-de-France

Lycée Albert Châtelet

Dressé à Douai en Novembre 2018 par :

F. BOURGOGNE - V. BEAUCAMP
Géomètres Experts Associés
68, rue Semail - 59500 DOUAI
T 03.27.88.57.75 - F 03.27.97.41.97
M fabourgogne@orange.fr / v.beaucamp@orange.fr

Inf 18554

Echelle : 1/200

Dn°180597